

FERME ÉOLIENNE DE LA GRANDE BORNE

Commune de Précý-le-Sec

MAI 2026

N°1

ÉDITO

À l'issue de plusieurs mois d'études naturalistes, paysagères et acoustiques menées avec rigueur, un projet de moindre impact et cohérent avec son territoire a été défini.

Cette démarche rigoureuse nous a permis de déposer la demande d'autorisation environnementale auprès de la préfecture, étape décisive dans le développement du projet. Dès que le dossier sera jugé recevable, nous serons prêts à engager la prochaine phase d'enquête publique afin de présenter et d'échanger en toute transparence.

N'hésitez pas à nous contacter, nos équipes sont à votre entière disposition pour échanger. Ensemble, nous coconstruirons un projet respectueux du territoire et porteur de sens pour les générations futures.

Alexis SIMON
Chef de projets éoliens

Retrouvez toutes les informations du projet sur



<https://parc-eolien-precy-le-sec.fr/>

INVITATION A L'EXPOSITION

**VENEZ DÉCOUVRIR ET ÉCHANGER
SUR LE PROJET
LES 20 ET 21 MAI 2026**

Dans le cadre de notre démarche de concertation avec la population, nous souhaitons réaliser deux permanences d'information à la **salle communale de la mairie de Précý-le-Sec**.

L'objectif de ces permanences est de favoriser le dialogue autour du projet, de partager des informations sur son avancement et de recueillir vos avis, idées et suggestions.

Nous vous proposons donc de nous rencontrer à la salle communale de la mairie de Précý-le-Sec **le mercredi 20 mai de 14h à 18h et le jeudi 21 mai de 12h à 14h !**

Cette rencontre sera l'occasion de vous informer sur l'avancement de l'instruction du projet déposé en 2024, les photomontages, les résultats des études ainsi que les partenariats potentiels pour la commune et la population.

Ce temps d'échange permettra aussi de répondre à l'ensemble de vos questions.

16,8

puissance du projet (MW)

4

éoliennes

15 700

personnes alimentées

35 000

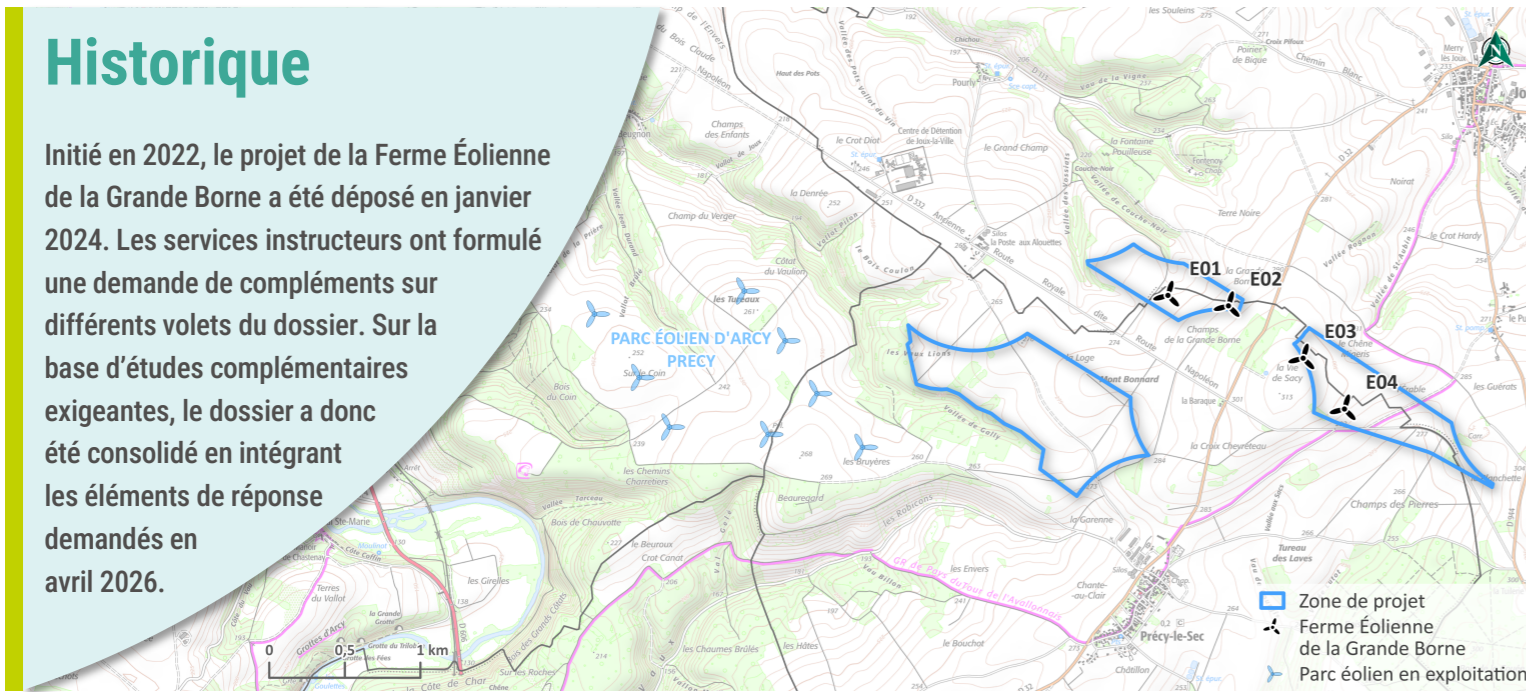
Production électrique (MWh)



PRÉSENTATION DU PROJET

Historique

Initié en 2022, le projet de la Ferme Éolienne de la Grande Borne a été déposé en janvier 2024. Les services instructeurs ont formulé une demande de compléments sur différents volets du dossier. Sur la base d'études complémentaires exigeantes, le dossier a donc été consolidé en intégrant les éléments de réponse demandés en avril 2026.



Choix du site d'implantation

Le projet de la Ferme Éolienne de la Grande Borne a été évoqué dès 2022, après une analyse approfondie des critères techniques, environnementaux et sociaux. La variante présentant le meilleur compromis sur les aspects paysagers, naturalistes, techniques et économiques, a été retenue puis optimisée pour aboutir à un projet de moindre impact.

Une implantation de 4 éoliennes V150 - 4,2 MW est envisagée pour une puissance totale de 16,8MW.

Une distance respectueuse des habitations

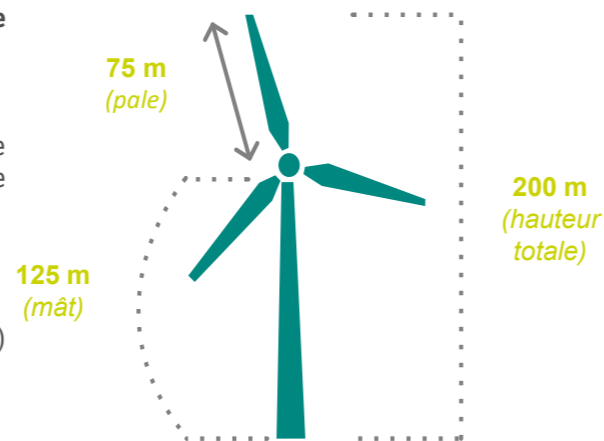
L'habitation la plus à proximité, située au lieu-dit « la baraque », se trouve à plus de **600 mètres de l'éolienne la plus proche**, garantissant ainsi la préservation du cadre de vie des riverains.

Un site propice à l'implantation d'éoliennes

Les études ont confirmé que la zone ne présente aucune contrainte rédhibitoire. Les caractéristiques du site (topographie, hydrogéologie, environnement, paysage, ...) ont été prises en compte afin de déterminer l'implantation la plus optimisée.

Des conditions favorables pour la production d'énergie renouvelable

Le site bénéficie d'un potentiel éolien intéressant, caractérisé par des vents réguliers et suffisants pour envisager la production d'électricité verte dans des conditions optimales.



LES ÉTUDES

Paysagère

Le bureau d'études **Epycart** travaille depuis 2022 à la réalisation du volet paysager de l'étude qui a été mis à jour en 2026.

Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet. S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.



Photomontage | Nord de Joux-la-Ville | GR de pays du Tour de l'Avallonnais

Environnementale

Le bureau d'études **Envol Environnement** a été missionné en 2022 pour la réalisation de l'expertise environnementale sur la zone de projet. Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec son environnement.

Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des installations classées ICPE, des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.

Une mise à jour de cette étude a eu lieu en 2025-2026, à la suite de la demande de compléments des services instructeurs.

Acoustique

Le bureau d'études **Erea** est en charge du volet acoustique du projet depuis 2023. Pour cela, deux experts sont intervenus sur site pour réaliser des mesures sans les éoliennes, afin de déterminer le volume sonore existant. **Une mise à jour de cette étude a eu lieu en 2026.**

Il modélise ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe. (+5 dB le jour ; +3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.

PRÉFAISABILITÉ

Dès 2022



- Analyse des contraintes
- Information à la mairie du potentiel éolien
- Études de préfaisabilité

CONCEPTION et OPTIMISATION

2023-2024



- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
- Compilation des résultats
- Demande d'Autorisation environnementale

INSTRUCTION

2025-2027



- Mât de mesures
- Consolidation du dossier
- Réponse à la demande de compléments des services instructeurs
- Enquête Publique
- Arrêté Préfectoral d'autorisation

CONSTRUCTION

2028-2029



- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité
- Étude des accès
- Étude de sol
- Financement

EXPLOITATION

2030-2050



- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique
- Suivi environnemental du parc

DÉMANTÈLEMENT

2050 ou +



- Remise en état du site

Volkswind France

Centre régional de Montpellier
2929 Av. Etienne Méhul
34070 Montpellier
04 67 17 61 02

Vos contacts privilégiés

Maguelonne GRASSET
Chargée de concertation
06 33 43 42 12
maguelonne.grasset@volkswind.com

Alexis SIMON
Chef de projets éoliens
04 30 00 69 50
alexis.simon@volkswind.com

www.volkswind.fr

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Bénéfices du parc éolien pour le territoire

159

Emplois créés

en équivalent Temps pleins à l'échelle nationale, dont 55 en Bourgogne-Franche-Comté l'année de la construction.

101 500 €

De retombées fiscales

par an estimées pour le bloc communal.

4 660 000 €

Pour les entreprises locales

(Hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, ...).

Objectifs

En France, l'objectif de la PPE3 est d'installer **40 GW** d'éolienne terrestre d'ici 2035. Au 31 décembre 2025, **24,1 GW** ont été installés

24,1

40

GW installés au 31 décembre 2025 (*Ministère de la Transition écologique, « Tableau de bord de l'éolien, quatrième trimestre 2025 », février 2026*)

Objectif pour 2035 en GW

En région Bourgogne-Franche-Comté, d'ici 2030 l'objectif défini par le SRADDET est d'atteindre **2,8 GW**. Au 31 décembre 2025, **1,2 GW** ont été installés :

1,2

2,8

GW installés au 31 décembre 2025 (*Ministère de la Transition écologique, « Tableau de bord de l'éolien, quatrième trimestre 2025 », février 2026*)

Objectif pour 2030 en GW

VOLKSWIND EN BREF

Volkswind France est une entreprise pionnière, experte du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens en France. Elle s'appuie sur la puissance d'Axpo, sa société mère, qui est présente dans le secteur de l'énergie depuis plus de 100 ans.

Volkswind France a été fondée en 2001. Elle a depuis construit plus de 71 parcs éoliens, représentant une puissance installée de plus de 1,2 GW. L'entreprise compte plus de 120 collaborateurs répartis sur toute la France. Elle travaille étroitement avec toutes les parties prenantes et porte une attention particulière à la concertation et l'intégration locale. Grâce à sa détermination et son expertise, Volkswind demeure une référence du secteur éolien. Elle est depuis 2017, l'un des leaders des appels d'offres éoliens en France. Elle contribue ainsi à la production d'une électricité verte et compétitive tout en respectant l'environnement.